



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 21 Mars à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/03/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, M. TONNELIER Théo

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 21/03/2026
Et
Publication ou notification du :
23/03/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DANIELOU Cécile à M. PETIT Yves, Mme ROUSSEAU Catherine à Mme PACTON Stéphanie, Mme SHARPE Laura à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : M. PETIT Yves

CM2026_09 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de résultat des élections municipales du 15 mars 2026 et l'installation du Conseil Municipal de ce jour,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans qu'il ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le résultat est arrondi à l'entier inférieur, sachant qu'il faut obligatoirement au moins un adjoint (*article L.2122-1 du CGCT*),

CONSIDÉRANT que pour la commune de BOURRON-MARLOTTE, l'effectif légal est de 23 membres, soit six (6) adjoints au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux, à créer un nombre maximum de postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de créer SIX (6) postes d'adjoints au Maire pour toute la durée du mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 21/03/2026

Secrétaire de séance,
Yves PETIT

Le Maire,
Vitor VALENTE

